

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ce n'est pas là une question mais une instance, madame le Président.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS SUR LE RECOUVREMENT DE L'ARGENT PAYÉ AU MEURTRIER, CLIFFORD OLSON

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Il est en conférence depuis deux jours avec les procureurs généraux des provinces. La semaine dernière, le procureur général de Colombie-Britannique, Allan Williams, a laissé entendre qu'à ces réunions il discuterait du recouvrement des \$90,000 que la GRC a versés à la demande de Clifford Olson et des \$10,000 qui sont vraisemblablement toujours détenus en fiducie au Canada. Les entretiens sur le recouvrement de l'argent payé à Olson ont-ils eu lieu et si oui, qu'en est-il résulté?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président, c'est l'un des sujets dont j'ai discuté hier avec le procureur général de Colombie-Britannique. Je lui avais auparavant fait parvenir le texte de la réponse que j'avais donnée à la Chambre à l'un des collègues du député. J'avais expliqué dans cette réponse que c'est le procureur général de Colombie-Britannique qui avait décidé à l'origine d'effectuer le versement et que c'était donc à lui de décider de recouvrer l'argent. J'ai cru comprendre qu'il espère prendre d'ici peu une décision à ce sujet.

LA RESPONSABILITÉ DU RECOUVREMENT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, la semaine dernière, le procureur général de Colombie-Britannique, Allan Williams, s'est étonné que le ministre fédéral de la Justice cherche, comme il vient de le faire encore une fois aujourd'hui, à rejeter la responsabilité sur la Colombie-Britannique parce que, a-t-il dit en substance, la récupération de ces sommes est à l'étude depuis le début de l'affaire et met en cause le ministère fédéral de la Justice.

Pourquoi le ministre fédéral de la Justice essaie-t-il de donner une impression diamétralement opposée aux vues de M. Williams? Si le ministère fédéral est mêlé aux discussions depuis le début, pourquoi le ministre a-t-il voulu rejeter la responsabilité sur le procureur général de Colombie-Britannique?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président, il se peut très bien que le ministère fédéral de la Justice soit mêlé à toute tentative de récupérer ces sommes s'il en est décidé ainsi. C'est

Pétitions

le procureur général de Colombie-Britannique qui décidera toutefois, tout comme il a décidé d'effectuer le versement sans en parler au commissaire de la Gendarmerie ni au solliciteur général. Le procureur général n'a pas protesté quand j'ai affirmé cela hier.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau les rapports du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés, le mardi 1^{er} février 1983, et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

• (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. TAYLOR—OPPOSITION AU BILL C-85

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, conformément aux vœux de la forte majorité des agriculteurs, des éleveurs et de la plupart des habitants de la circonscription de Bow River, je présente une pétition par laquelle on s'oppose à l'adoption du projet de loi C-85, tendant à constituer une société appelée Canagrex, à moins que n'y soit supprimé l'article 14 qui a trait au pouvoir d'acheter et de vendre. Ces 426 signataires expriment l'opinion de milliers de personnes de la circonscription de Bow River.

Nous exhortons le gouvernement à tenir compte de l'opinion publique, et nous prions humblement le Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-85 sous sa forme actuelle.

[Français]

M. DENIGER—LA DIFFUSION DE SPECTACLES ÉROTIQUES SUR LES CHAÎNES DE TÉLÉVISION PAYANTE

M. Pierre Deniger (La Prairie): Madame le Président, je désire présenter une pétition signée par les associations suivantes de ma circonscription, soit Com'Femme Inc., l'Union des familles de Brossard, l'AFEAS régionale, le Groupe Ma'me Chose, pétition qui dénonce la diffusion de spectacles érotiques sur les chaînes de télévision payante et qui prêche pour une sensibilisation au problème de la pornographie en général.